



Vehicule valant saisie que dois je faire ?

Par **roux michel**, le **13/07/2017** à **07:34**

Bonjour

Je suis aller a la préfecture chercher un certificat de situation administrative détaillé. dessus je me retrouve avec un libelle valant saisie date du 02/02/17 par le tribunal d instance. Je me suis rendu a ce tribunal impossible de savoir ce qu il y a comme plainte éventuelle ,ni pv , ni crédit rien ?

Le seul renseignement que j aurais obtenue serai qu un huissier hors du département que je réside celui du Gard ,aurais fais une plainte ors je n ai jamais rien reçu de sa part ... aucune demande comment dois je procéder pour clarifier cette situation dois je porter plainte,dois je prendre un avocat ?

y a t il un service sur internet qui permet de tracer le dossier affairant a mon véhicule qui me permettrai d aboutir au règlement de cette situation .

Merci de m expliquer qu elle démarche je dois exécuter .

Cordialement Michel

Par **Visiteur**, le **13/07/2017** à **11:48**

Bonjour,

Aviez vous laissé des dettes non réglées ?

Prendre un avocat est une bonne solution.